



Québec, le 27 août 2013

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel  
De-Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De  
Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec  
(Questions complémentaires du 9 août 2013 – DQ21, n<sup>os</sup> 3 et 4)**

---

Madame,

Tel que demandé dans votre lettre datée du 9 août 2013, voici les informations supplémentaires concernant le projet susmentionné.

Question 3. Le viaduc du boulevard Champlain à la pointe à Puiseaux

- A. En quelle année ce viaduc a-t-il été construit ?
- B. Depuis sa construction, quelles ont été les principales interventions de réfection réalisées et à quelle date ?
- C. Si ce viaduc était maintenu et entretenu selon les règles de l'art, à combien d'années estimez-vous la période avant qu'une reconstruction complète ne soit requise ?

**Réponse du MTQ**

En réponse au point A (En quelle année ce viaduc a-t-il été construit ?), ce dernier a été construit en 1973.

Au point B (Depuis sa construction, quelles ont été les principales interventions de réfection réalisées et à quelle date ?), le MTQ répond qu'aucune réparation depuis sa construction n'a été effectuée.

En ce qui concerne le point C (Si ce viaduc était maintenu et entretenu selon les règles de l'art, à combien d'années estimez-vous la période avant qu'une reconstruction complète ne soit requise ?), selon nos experts, aucune intervention majeure n'est prévue dans un horizon de 5 ans. Par la suite, si cela s'avère nécessaire, les travaux de réparation de la structure en béton pourraient être effectués afin de prolonger la durée de vie utile de l'ouvrage. Puisque la structure se retrouve dans un environnement peu agressif (pas de sel de déglacage sous la structure, pas de sur-sollicitation entre autres), il est raisonnable de prétendre que les réparations qui seraient effectuées pourraient prolonger d'au moins 25 ans la durée de vie utile de l'ouvrage. Une reconstruction complète n'est donc pas envisagée avant une trentaine d'années.

#### Question 4. La sécurité de la promenade Samuel-De Champlain

Vous nous avez déposé une étude de sécurité du boulevard Champlain datée d'août 2012 (DB10). Cette étude ne couvre pas la promenade Samuel-De Champlain : « *Le tronçon du boulevard Champlain compris entre le Quai des Cageux et la Côte de Sillery est exclu de l'étude de sécurité puisque celui-ci a été réaménagé et son ouverture à la circulation est récente* » (p.1).

Par ailleurs la Commission de la capitale nationale du Québec nous a affirmé : Le MTQ est gestionnaire du boulevard Champlain. À cet égard, il a produit en 2009 un rapport d'audit de sécurité sur le boulevard et s'est assuré de faire les suivis qui en découlent. Nous vous invitons à vérifier avec le MTQ la nature de ces suivis. » (DQ2.21, p.2).

- D. Le rapport d'audit mentionné par la CCNQ couvre-t-il le tronçon de la promenade ?
- E. S'agit-il d'une étude distincte de celle que vous nous avez transmise ? Si c'est le cas pourriez-vous nous la déposer et nous préciser quels ont été les suivis qui en ont découlés?
- F. Disposez-vous d'un suivi des accidents ou de la sécurité du tronçon de la promenade Samuel-De Champlain depuis son ouverture en 2008 ?

#### Réponse du MTQ

Au point D de la question 4 (Le rapport d'audit mentionné par la CCNQ couvre-t-il le tronçon de la promenade ?), les limites du projet qui a été audité débutent à l'intersection du Chemin du Foulon et se terminent à l'intersection de la Côte de l'Église.

En ce qui concerne le point E (S'agit-il d'une étude distincte de celle que vous nous avez transmise ? Si c'est le cas pourriez-vous nous la déposer et nous préciser quels ont été les suivis qui en ont découlés?), une réponse est à venir.

Enfin, au point F (Disposez-vous d'un suivi des accidents ou de la sécurité du tronçon de la promenade Samuel-De Champlain depuis son ouverture en 2008 ?), les Tableaux 1 et 2 du Portrait de sécurité pour la période 2009-2011 (envoi du 17 juin 2013) correspondent à ce suivi suite à l'ouverture de la promenade Samuel-De Champlain. Le document est joint à la lettre réponse.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Michaël Laliberté Grenier, urb.**  
Service des inventaires et du plan

- c. c. M. Jean-François Saulnier, ing., directeur, Direction de la Capitale-Nationale
- M. Richard Ringuette, ing., chef, Service des inventaires et du plan
- M. Denis Vaillancourt, ing., Service des inventaires et du plan
- M. Carol Martineau, ing., Service des inventaires et du plan
- M. François Lessard, ing., Service des projets

**Tableau 1 : Comparatif du nombre d'accidents aux intersections selon diverses périodes couvertes par des études de sécurité**

Intersections	Période 1997-1999		Période 2007-2009		Période 2009-2011		
	Nombre d'accidents	Taux d'accidents (T <sub>a</sub> )	Nombre d'accidents	Taux d'accidents (T <sub>a</sub> )	Nombre d'accidents	Taux d'accidents (T <sub>a</sub> )	Taux d'accidents critique (T <sub>c</sub> )
		accident/ Mvéh		accident/ Mvéh		accident/ Mvéh	accidents/ Mvéh
Intersection du boulevard Champlain et rue du Domaine-des-Retraités	10	0,55	9	0,41	22	1,00	1,97
Intersection du boulevard Champlain et quai des Cageux	1	0,06	N/A	N/A	3	0,14	1,04
Intersection du boulevard Champlain et côte du Verger	1	0,06	N/A	N/A	3	0,12	1,02
Intersection du boulevard Champlain et côte à Gignac	6	0,33	N/A	N/A	3	0,11	1,00
Intersection du boulevard Champlain et côte de Sillery	5	0,27	N/A	N/A	9	0,33	1,01
Intersection du boulevard Champlain et côte Gilmour	13	0,73	15	0,75	8	0,33	2,35

- Remarque : Les intersections comprises entre le quai des Cageux et la côte de Sillery ne sont pas incluses dans l'analyse de sécurité pour la période 2007-2009 puisque les travaux étaient en cours pour une partie de la période de référence.

**Tableau 2 : Comparatif du nombre d'accidents en section de route selon diverses périodes couvertes par des études de sécurité**

Sections	Période 1997-1999		Période 2007-2009		Période 2009-2011		
	Nombre d'accidents	Taux d'accidents (T <sub>a</sub> )	Nombre d'accidents	Taux d'accidents (T <sub>a</sub> )	Nombre d'accidents	Taux d'accidents (T <sub>a</sub> )	Taux d'accidents critique (T <sub>c</sub> )
		accident/ Mvéh-km		accident/ Mvéh-km		accident/ Mvéh-km	accidents/ Mvéh-km
De la rue du Domaine-des-Retraités au-dessous du Pont de Québec	24	1,41	11	0,56	14	0,52	1,96
Du dessous du Pont de Québec au quai des Cageux	4	0,13	4	0,11	9	0,27	1,55
Du quai des Cageux à la côte de Sillery	4	Max : 0,19	N/A	N/A	6	0,11	3,04
De la côte de Sillery à 700 mètres à l'ouest de la côte Gilmour	23	0,53	14	0,23	12	0,21	3,02

Remarque :

- les accidents survenus aux intersections ne sont pas inclus dans le décompte des accidents dénombrés en section de route;
- Les accidents survenus dans la section de route compris entre le quai des Cageux et la côte de Sillery ne sont pas inclus dans l'analyse de sécurité pour la période 2007-2009 puisque les travaux étaient en cours pour une partie de la période de référence.

## Faits saillants de la sécurité routière

Sur le tronçon du boulevard Champlain compris entre la rue du Domaine des Retraités et la limite Est du boulevard situé à 700 mètres à l'est de la côte Gilmour, les principaux constats pour la période d'analyse de sécurité 2009-2011 inclusivement sont:

- Les taux d'accidents sont bas
- Les taux d'accidents sont comparables à ceux évalués lors des études de sécurité des années précédentes
- Il n'y a pas de problème de sécurité particulier
- Il y a eu 1 seul accident grave (accident de moto survenu dans le secteur des ponts) sur les 89 accidents recensés au cours de la période 2009-2011 inclusivement
- Il n'y a pas eu d'accident impliquant cycliste ou piéton

Note :

L'analyse de sécurité a été réalisée à partir des accidents ayant fait l'objet de rapport d'accident par les policiers. Ils sont extraits de la banque d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Les accidents déclarés par le biais de constats amiables ne font pas partie de cet inventaire.

Direction de la Capitale-Nationale  
Ministère des Transports du Québec

2013-05-27